



**PRÉFET  
DU GERS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°32-2022-144

PUBLIÉ LE 2 SEPTEMBRE 2022

# Sommaire

## **DDT / Direction**

32-2022-09-01-00001 - Arrêté portant subdélégation de signature de  
Monsieur le Directeur des Territoires du Gers et ses collaborateurs (6 pages) Page 3

## **Direction régionale des finances publiques d'occitanie et du département de Haute-Garonne /**

32-2022-09-01-00002 - Arrêté de subdélégation de signature en matière de  
gestion des successions vacantes dans le département du GERS (2 pages) Page 10

DDT

32-2022-09-01-00001

Arrêté portant subdélégation de signature de  
Monsieur le Directeur des Territoires du Gers et  
ses collaborateurs



**PRÉFET  
DU GERS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale des Territoires  
Service Direction**

## **ARRÊTÉ**

**portant subdélégation de signature de Monsieur le Directeur Départemental des Territoires du Gers à ses collaborateurs.**

***Le directeur départemental des territoires,***

VU le décret n°2020-99 du 7 février 2020 du Premier Ministre relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;

VU le décret du 29 juillet 2020 nommant M. Xavier BRUNETIERE, préfet du Gers ;

VU le décret n° 2020-1050 du 14 août 2020 modifiant le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

VU l'arrêté n°89.2539 du 26 octobre 1989 du ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer portant transfert de pouvoir de gestion de personnel ;

VU l'arrêté du 4 avril 1990 portant délégation de pouvoir en matière de gestion de certains personnels de services extérieurs du ministère de l'équipement, du logement, des transports et de la mer ;

VU l'arrêté du 31 mars 2011 modifié portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les directions départementales interministérielles ;

VU l'arrêté du 20 novembre 2013 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé du développement durable en matière de gestion d'agents placés sous son autorité ;

VU l'arrêté du 24 janvier 2019 nommant M. Christophe BOUILLY, ingénieur hors classe des travaux publics de l'État, directeur départemental adjoint des territoires du Gers à compter du 11 février 2019 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 32-2021-03-10-003 du 10 mars 2021 portant organisation de la direction départementale des territoires du Gers à compter du 10 mars 2021 ;

VU l'arrêté du 21 juin 2021 nommant M. Xavier VANT, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur départemental des territoires du Gers à compter du 12 juillet 2021 ;

VU l'arrêté préfectoral n°32-2021-11-08-00001 du 8 novembre 2021 portant délégation de signature à Monsieur Xavier VANT, directeur départemental des territoires du Gers ;

VU la circulaire du 28 mars 2017 relative aux règles applicables en matière de délégation de signature des préfets ;

**SUR proposition de Monsieur le Directeur du secrétariat général commun.**

Tél : 05 62 61 46 46  
19 Place du Foirail - 32000 AUCH  
[www.gers.gouv.fr](http://www.gers.gouv.fr)

## ARRÊTE

### Article 1

Subdélégation de signature du directeur départemental des territoires du Gers M. Xavier VANT est donnée à Christophe BOUILLY, directeur départemental adjoint des territoires du Gers en toutes les matières ainsi qu'aux personnes mentionnées dans le présent arrêté dans le cadre leurs attributions.

### Article 2

La subdélégation de signature est donnée, dans le cadre des attributions fixées par l'arrêté préfectoral du 10 mars 2021 portant organisation de la direction départementale des territoires du Gers, aux personnes ci-après :

1° Madame Valérie LACOMBÉ-PIAMIAT, attaché principale d'administration, cheffe du service « eau et risques » et Benoit MARS, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, adjoint à la cheffe du service « eau et risques », à l'effet de signer, dans la limite de la délégation de signature du directeur départemental des territoires, tous les actes et correspondances relatifs à la gestion de l'eau et des milieux aquatiques, à la planification dans le domaine de l'eau, à la police de l'eau, à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations, à la police de la navigation et de la pêche, au suivi des associations syndicales de propriétaires, aux aides dédiées à l'hydraulique agricole ainsi que ceux relatifs aux risques naturels et technologiques, aux actes de nature comptables et budgétaires correspondant aux matières sus-mentionnées.

La subdélégation leur est également donnée, ainsi qu'aux personnes mentionnées ci-dessous, pour les actes de gestion courante des agents placés sous leur responsabilité, notamment la validation des congés.

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes susmentionnées, la subdélégation est exercée, dans la limite de la délégation de signature du directeur départemental des territoires, par :

- Madame Nathalie FROPIER, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, chef de l'unité « ressource en eau et milieux aquatiques », à l'effet de signer, tous les actes et correspondances relatifs à l'application de la loi sur l'eau aux plans d'eau, aux travaux en cours d'eau, aux seuils et à l'hydroélectricité et à la police de l'eau.

- Monsieur Laurent VORONOVAS, ingénieur des travaux publics de l'État, chef de l'unité « risques naturels et technologiques », à l'effet de signer tous les actes, correspondances et actes de nature comptables et budgétaires relatifs aux risques naturels et technologiques et à la police de la navigation ;

- Madame Natacha JUVANON, ingénieure de l'agriculture et de l'environnement, cheffe de l'unité « qualité de l'eau », à l'effet de signer tous les actes et correspondances relatifs à la gestion de l'eau et des milieux aquatiques, à la police de l'eau et de la pêche, au suivi des ASA, aux aides dédiées à l'hydraulique agricole.

La subdélégation de signature est donnée, dans le cadre des attributions fixées par l'arrêté préfectoral du 10 mars 2021 portant organisation de la direction départementale des territoires du Gers, aux personnes ci-après :

2° Monsieur Franck ALBERO, ingénieur des travaux publics de l'État hors classé, chef du service « cohésion des territoires » et son adjoint, Monsieur Pascal LAZERGES, attaché principal d'administration, à l'effet de signer tous les actes relatifs à la sécurité et à l'éducation routière, au transport, à la gestion de crise, à la publicité, à l'éclairage nocturne, aux déplacements, au bruit, à l'énergie, à l'accessibilité notamment à la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité, à la construction, à l'habitat – logement et au renouvellement urbain, à la politique de la ville, au nouveau conseil aux territoires.

La subdélégation leur est également donnée, ainsi qu'aux personnes mentionnées ci-dessous, pour les actes de gestion courante des agents placés sous leur responsabilité, notamment la validation des congés.

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes susmentionnées, la subdélégation est exercée, dans la limite de la délégation de signature du directeur départemental des territoires, par :

- Madame Aline NOIRJEAN, déléguée permis conduire et sécurité routière, cheffe de l'unité « éducation routière », à l'effet de signer tous les actes relatifs à l'éducation routière ;
- Madame Isabelle AVEZAC, attachée d'administration, référente « crise – publicité », à l'effet de signer tous les actes relatifs à la gestion de crise, la publicité et l'éclairage nocturne ;
- Madame Gaëlle MEYNEY, inspectrice du permis de conduire et de la sécurité routière, cheffe de l'unité « sécurité routière », à l'effet de signer tous les actes relatifs à la sécurité routière ;
- Madame Chrystelle BLANCARD, attachée principale, cheffe du pôle « politiques de l'habitat et de la construction », à l'effet de signer tous les actes relatifs à l'habitat, à la politique de la ville, à l'accessibilité notamment à la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité, à la construction ;
- Monsieur Michel CERES, ingénieur des travaux publics de l'État, chef de l'unité « politique de l'habitat », à l'effet de signer tous les actes relatifs à l'habitat, à la politique de la ville ;
- Madame Nathalie DUPRAT-GACHIES, attachée d'administration, cheffe de l'unité « accompagnement des territoires-secteur Ouest », à l'effet de signer tous les actes relatifs au nouveau conseil aux territoires ;
- Monsieur Frédéric PONDEVIE, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, chef de l'unité « accompagnement des territoires-secteur Est », à l'effet de signer tous les actes relatifs au nouveau conseil aux territoires ;
- Madame Mathilde GUINOISEAU, ingénieure de l'agriculture et de l'environnement, cheffe de l'unité « transition écologique », à l'effet de signer tous les actes relatifs au déplacement, bruit, énergie et transport ;

La subdélégation de signature est donnée, dans le cadre des attributions fixées par l'arrêté préfectoral du 10 mars 2021 portant organisation de la direction départementale des territoires du Gers, aux personnes ci-après :

3° Monsieur Jean-Jacques DELIBES, ingénieur des travaux publics de l'État hors classe, chef du service « territoire et patrimoines » et son adjoint Franck LEBLANC, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement à l'effet de signer tous les actes relatifs à la planification, à l'urbanisme opérationnel et à l'action foncière des collectivités publiques en matière d'aménagement du territoire, à l'application du droit des sols, à l'aménagement foncier agricole et forestier, à la forêt, à la chasse, à « Natura 2000 », aux actions relatives à la gestion des milieux naturels et de la biodiversité, ainsi qu'à l'appui au contrôle de légalité dans le cadre de la mise à disposition du service auprès de la préfecture.

La subdélégation leur est également donnée, ainsi qu'aux personnes mentionnées ci-dessous, pour les actes de gestion courante des agents placés sous leur responsabilité, notamment la validation des congés.

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes susmentionnées, la subdélégation est exercée, dans la limite de la délégation de signature du directeur départemental des territoires, par :

- Monsieur Olivier CAZAUX, ingénieur divisionnaire des TPE, chef de l'unité « planification et urbanisme opérationnel », à l'effet de signer tous les actes relatifs à la planification, à l'urbanisme opérationnel et à l'action foncière des collectivités publiques en matière d'aménagement du territoire, et à l'appui au contrôle de légalité dans le cadre de la mise à disposition du service auprès de la préfecture ;
- Madame Chrystel BADIE, attachée d'administration, cheffe de l'unité « application du droit des sols », à l'effet de signer tous les actes relatifs à l'application du droit des sols et à l'appui au contrôle de légalité dans le cadre de la mise à disposition du service auprès de la préfecture ;
- Monsieur Rémy OUSTRIERES, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, chef de l'unité « environnement », à l'effet de signer tous les actes relatifs à l'aménagement foncier agricole et forestier, à la forêt, à la chasse, à « Natura 2000 », aux actions relatives à la gestion des milieux naturels et de la biodiversité.

La subdélégation de signature est donnée, dans le cadre des attributions fixées par l'arrêté préfectoral du 10 mars 2021 portant organisation de la direction départementale des territoires du Gers, aux personnes ci-après :

4° Monsieur Julien BARTHES, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, chef du service « agriculture durable » et son adjointe Céline CHAUBET, ingénieure de l'agriculture et de l'environnement, à l'effet de signer

tous les actes relevant des aides du 1<sup>er</sup> pilier de la PAC et les actes relatifs à la réglementation du 2<sup>ème</sup> pilier de la PAC, aux aides du 2<sup>ème</sup> pilier (axes 1 et 2 et mesure 6-4-1), aux aides DINA CUMA et contrôles, ainsi que les courriers relevant de la politique des structures et des SAFER.

La subdélégation lui est également donnée, ainsi qu'aux personnes mentionnées ci-dessous, pour les actes de gestion courante des agents placés sous sa responsabilité, notamment la validation des congés.

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes susmentionnées, la subdélégation est exercée, dans la limite de la délégation de signature du directeur départemental des territoires, par :

- Madame Céline CHAUBET, ingénieure de l'agriculture et de l'environnement, cheffe de l'unité « gestion des aides », à l'effet de signer tous les actes relevant des aides du 1<sup>er</sup> pilier de la PAC, aux aides SIGC du 2<sup>ème</sup> pilier de la PAC, à la conditionnalité, à la gestion des GAEC, ainsi que tous les actes et correspondances relatifs aux contrôles, à la coordination des contrôles des aides agricoles et à la conditionnalité ;

- Madame Sophie RICHARD, attachée principale d'administration, cheffe de l'unité « organisation économique », à l'effet de signer tous les actes et correspondances relatifs à la modernisation, à l'installation et des mesures 6-4-1 ;

- Madame Maud Le PAPE, ingénieure de l'agriculture et de l'environnement, cheffe de l'unité « agro-environnement », à l'effet de signer tous les actes et correspondances relatifs aux MAE, à l'agriculture biologique, à l'agroforesterie, à la modernisation ;

- Monsieur Guillaume DELMAS, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, chef de l'unité « filières et société », à l'effet de signer tous les actes et correspondances relatifs aux calamités agricoles, aux aides conjoncturelles, la gestion des aides AITA, aux dispositifs agridiff/ARP, au plan de campagne, à la transmission et à la politique des structures et des SAFER.

La subdélégation de signature est donnée, dans le cadre des attributions fixées par l'arrêté préfectoral du 10 mars 2021 portant organisation de la direction départementale des territoires du Gers, à la personne ci-après :

5° Madame Nathalie MANZO, attachée d'administration, cheffe du pôle « information, expertise et développement des territoires », à l'effet de signer tous les actes relatifs à l'observation et la connaissance du territoire.

La subdélégation lui est également donnée pour les actes de gestion courante des agents placés sous sa responsabilité, notamment la validation des congés.

7° Monsieur Franck ALBERO, ingénieur des travaux publics de l'État hors classe, chef du service « cohésion des territoires », à l'effet de signer tous les actes en lien avec la sécurité défense en tant que responsable sécurité défense.

Mesdames et Messieurs Franck ALBERO, ingénieur en chef des TPE, Isabelle AVEZAC, attachée d'administration, Julien BARTHÉS, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, Valérie LACOMBE-PIAMIAT, attachée principal d'administration, Pascal LAZERGES, attaché principal d'administration, Franck LEBLANC, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, Nathalie MANZO, attachée d'administration, Benoit MARS, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, Céline CHAUBET, ingénieure de l'agriculture et de l'environnement, Benoit MARS, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, Jean-Jacques DELIBES, ingénieur des travaux publics de l'État hors classé, à l'effet de signer tous les actes relatifs à la restriction de circulation pour le transport routier pour les périodes durant lesquelles ils sont de permanence.

### **Article 3**

La subdélégation de signature est donnée à Madame Gaëlle MEYNEY, inspectrice du permis de conduire et de la sécurité routière, cheffe de l'unité sécurité routière, à l'effet de déposer plainte au nom de Monsieur le préfet du Gers en cas de dommages occasionnés aux radars fixes implantés sur le territoire départemental, quelles qu'en soient la nature et les conditions de commission, et de signer tous les actes et courriers afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement, la subdélégation est exercée par :

- Messieurs Benoit MARSAN, gestionnaire de la base accident et Xavier AHOUANSON, responsable de l'observatoire de la sécurité routière, à l'effet de déposer plainte au nom du préfet du Gers en cas de dommages occasionnés aux radars fixes implantés sur le territoire départemental, quelles qu'en soient la nature et les conditions de commission, et de signer tous les actes et courriers afférents.

#### **Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Xavier VANT, directeur et de M Christophe BOUILLY, directeur adjoint, subdélégation est donnée, en application des dispositions de l'article 44 du décret du 29 avril 2004 modifié, pour signer la totalité des affaires dont délégation est donnée par Monsieur le Préfet du Gers, à :

Monsieur Jean-Jacques DELIBES, ingénieur des TPE hors classe, chef du service territoire et patrimoines ;

Monsieur Franck ALBERO, ingénieur des TPE hors classe, chef du service cohésion des territoires ;

Monsieur Julien BARTHES, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, chef du service agriculture durable.

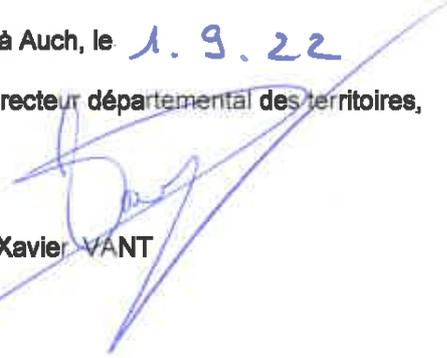
Valérie LACOMBE-PIAMIAT, attachée principale d'administration, cheffe du service « eau et risques » ;

#### **Article 5**

L'arrêté du 15 juin 2022 est abrogé.

Fait à Auch, le 1.9.22

le Directeur départemental des territoires,

  
Xavier VANT



Direction régionale des finances publiques  
d'occitanie et du département de  
Haute-Garonne

32-2022-09-01-00002

Arrêté de subdélégation de signature en matière  
de gestion des successions vacantes dans le  
département du GERS



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Direction régionale des Finances publiques  
d'Occitanie  
et du département de la Haute-Garonne  
Pôle stratégie – Affaires Régionales  
34 rue des Lois  
31039 Toulouse Cedex 9  
Mél. :  
drfip31.controleredegestion@dgfip.finances.gouv.fr

Toulouse, le 01/09/2022

Affaire suivie par : Sandrine SIRVEN-ROBIN  
Mél : sandrine.sirven-robin@dgfip.finances.gouv.fr  
Téléphone : 05 61 10 68 45

**Arrêté de subdélégation de signature en matière de gestion des successions vacantes dans le département du Gers**

Le Préfet du département du Gers,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques, notamment son article 4 ;

Vu l'arrêté interministériel du 23 décembre 2006 relatif à l'organisation de la gestion des patrimoines privés, modifié par l'arrêté interministériel du 21 décembre 2007 ;

Vu le décret du 16 avril 2018 portant nomination de M. Hugues PERRIN, administrateur général des finances publiques en qualité de directeur régional des finances publiques d'Occitanie et du département de Haute-Garonne,

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M, Xavier BRUNETIERE en qualité de Préfet du Gers ;

Vu l'arrêté du préfet du Gers en date du 24 août 2020, donnant délégation de signature à M. Hugues PERRIN directeur régional des finances publiques d'Occitanie et du département de la Haute-Garonne à l'effet de signer, dans la limite de ses compétences et attributions, tous les actes se rapportant à l'administration provisoire des successions non réclamées, à la curatelle des successions vacantes, à la gestion et à la liquidation des successions en déshérence dans le département du Gers ;

Sur proposition du directeur régional des finances publiques,

Arrête :

**Article 1 :** La délégation de signature qui est conférée à M. Hugues PERRIN par l'arrêté du préfet du Gers en date du 24 août 2020 sera exercée par M. Thierry LOUTON, administrateur général des finances publiques et M. Olivier SARDOU, administrateur des finances publiques, ou à leur défaut par Mme. Marie-Joelle DEZAPHY, inspectrice principale des finances publiques.

**Article 2** : En cas d'absence ou d'empêchement des délégataires visés à l'article 1, la délégation sera exercée par Mme Annie PELATA, inspectrice divisionnaire experte des finances publiques, Mme Nicole DEZON, contrôleuse principale des finances publiques, M. Antonio GONZALES contrôleur principal des finances publiques, Mme Jeannine BRUNELLO contrôleuse des finances publiques, M Grégory LAGARDERE contrôleur des finances publiques, et M. Jean-Michel LLOPIS, agent administratif des finances publiques.

**Article 3** : Cet arrêté annule et remplace toute disposition antérieure.

**Article 4** : Le directeur régional des finances publiques d'Occitanie et du département de la Haute-Garonne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Toulouse, le 01/09/2022

Pour le préfet,

Le Directeur régional des finances publiques  
d'Occitanie et du département de la Haute-Garonne

  
Hugues PERRIN